

## Editorial

*Mes chers concitoyens,*

Les élections municipales approchent. Dans le monde politique anglois, chacun s'y prépare à sa manière ; à gauche en travaillant sur un programme pour un développement harmonieux d'Anglet.

Mais avant de vous présenter un projet définitif, nous voulons vous associer le plus largement possible à notre réflexion en cours. Et pour cela nous vous proposons un outil : l'Agenda 21, dont l'esprit participatif sera le fil rouge de notre future campagne et que nous mettrons en œuvre une fois en responsabilité.

**Bâtir un Agenda 21 c'est mettre en œuvre localement un plan de développement durable. Objectif à la fois simple et complexe.**

**Simple**, car il est aujourd'hui évident qu'il nous faut revoir, individuellement et collectivement, nos manières de produire, de consommer, de bâtir et de vivre ensemble.

Complexe, parce que la traduction locale de ces grands objectifs ne connaît pas de solution unique. Elle concerne tous les secteurs de la vie municipale, elle implique tous les acteurs. **C'est pourquoi l'élaboration d'un Agenda 21 nécessite, outre la vision et une volonté politiques affirmées, la responsabilisation et la participation de tous.**

La volonté politique, nous l'avons.

Alors que la municipalité actuelle a placé Anglet dans l'orbite de Bayonne et Biarritz, sans vision prospective d'ensemble, nous voulons créer une nouvelle dynamique mettant en cohérence la protection de l'environnement, la justice sociale et le développement économique.

Nous mènerons à bien, ensemble, ce chantier enthousiasmant. Pour cela notre équipe qui a longuement travaillé le projet Agenda 21 -vous en aurez un aperçu dans les pages suivantes- s'appuiera sur vos compétences, sur votre participation réelle.

Car l'Agenda 21 est une façon moderne de faire vivre la démocratie locale. Une nécessité pour Anglet.

**Jean ESPILONDO**

## Sommaire :

L'AGENDA 21 : mode d'emploi p. 2

Un agenda 21 local à Anglet p. 3 et 4

Volet environnement de l'Agenda 21 local

Voir pages 5 et 6 insérées

[www.ps-anglet.com](http://www.ps-anglet.com)

Pour en savoir plus, consultez le site  
du PS : [www.ps-anglet.com](http://www.ps-anglet.com)

Envoyez vos commentaires et vos  
propositions pour un développement  
durable à :

[developpementdurable.anglet@orange.fr](mailto:developpementdurable.anglet@orange.fr)



# AGENDA 21 : mode d'emploi

**Bernard MARTI,**  
**en charge du dossier Agenda 21**  
**au sein du PS d'Anglet,**  
**répond à vos questions.**

■ **Bernard MARTI, « Agenda 21 » que signifie ce nom mystérieux ?**

« Agenda 21 » est la traduction anglaise de « programme d'action pour le 21<sup>ème</sup> siècle ».

■ **Cet Agenda 21, c'est une invention des écologistes ?**

Non, c'est un texte regroupant quelques 2500 propositions, adopté par 173 pays dont la France, au sommet de Rio de 1992. C'est donc un texte qui engage les États. Il s'agit de lutter contre le réchauffement climatique et de promouvoir un développement durable.

■ **Mais en quoi une commune comme ANGLET est-elle concernée, si c'est un texte voté par les États ?**

Pour être opérationnelles, les propositions de l'Agenda 21 doivent être l'affaire de tous. Voilà pourquoi il en existe une déclinaison concrète au niveau local.

■ **On nous parle beaucoup de « développement durable ». Encore une expression passe-partout qui est mise à toutes les sauces !**

Vouloir faire du développement durable, c'est concevoir un mode de développement pour aujourd'hui qui

préserve l'avenir. « Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants » affirmait déjà Saint-Exupéry. Laisserons-nous à nos enfants une planète épuisée, polluée et brûlante ou au contraire leur laisserons-nous une Terre épargnée, saine, riche de potentialités ? Voilà l'enjeu du développement durable. Il touche à la fois à l'environnement, à l'économie et au social. C'est une démarche globale.

■ **C'est l'affaire des gouvernants, en quoi sommes-nous directement impliqués ?**

Le tri des déchets, les économies d'eau et d'énergie, par exemple, ça commence dans nos foyers et touche à notre quotidien.

Plus largement, sur notre commune d'ANGLET, un urbanisme qui préserve l'environnement et qui en même temps permette de construire des logements pour tous, ça nous concerne; un développement économique diversifié, ça nous concerne ; une politique sociale attentive aux besoins des familles et des personnes âgées, ça nous concerne. Et tout cela, c'est du développement durable.

■ **On nous parle d'une démarche qui doit être portée par tous. En quoi cette démarche est-elle originale ?**

Puisque nous sommes tous concernés, puisque cette démarche a des implications concrètes dans notre vie quotidienne, il est nécessaire que nous soyons informés et consultés. Voilà pourquoi il faut mettre en place des procédures de dialogue permanent, faire circuler l'information des élus vers les habitants, des habitants vers les élus, en un mot, organiser la concertation. L'Agenda 21 propose des outils qui vont dans ce sens. Nous les présenterons aux anglois et, avec eux, s'ils nous font confiance, nous les mettrons en œuvre.

Ont participé à ce numéro spécial

## "DÉVELOPPEMENT DURABLE"

a été rédigé par une équipe :

**Corinne FORTERRE,** *attachée parlementaire*

**Jean-Pierre CARRICANO,** *médecin anesthésiste*

**Frédéric DASSIÉ,** *ingénieur en aménagement du territoire*

**Bernard MARTI,** *médecin hospitalier*

**Jean-Pierre VOISIN,** *proviseur honoraire*



# La mise en place d'un Agenda 21 local à Anglet

C'est notre ambition, 15 ans après le sommet de Rio qui en avait recommandé la mise en place par les collectivités territoriales.

Dans les semaines qui viennent, nombreux sont ceux qui vont se réclamer de développement durable et d'Agenda 21 pour justifier d'une politique passée et pour construire un programme. Ne nous laissons pas abuser par quelques éléments isolés, ici le chauffe-eau solaire ou là le platelage en bois exotique labellisé FSC des Sables d'Or, déconnectés de toute démarche globale et à 100 lieux de la moindre participation !

Avec l'Agenda 21 il ne s'agit plus d'inaugurer des réalisations multiples, sans lien les unes avec les autres, mais de rechercher une prise en compte, avec un même niveau d'exigence, de l'environnement, du social et de l'économique.

## Prendre la question environnementale à bras le corps

*Notre cadre de vie fait des envieux. C'est justifié ! Mais n'est-il pas menacé ?  
A-t-on fait les meilleurs choix ?*

*Anglet ville verte ? En avril 2007, le quotidien Sud Ouest publiait un article intitulé « 20 Villes au rayon vert ». Anglet se retrouvait classée au 13<sup>ème</sup> rang, après Agen, Saintes et Bordeaux. Un résultat bien médiocre.*

**Mérignac, l'une des rares villes d'Aquitaine à avoir mis en place un Agenda 21 local depuis 2003 est classée 1<sup>ère</sup> !**

**LA DÉMARCHE AGENDA 21 PERMETTRAIT D'AMÉLIORER NOS PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES ET DE SOLLICITER LOCALEMENT L'EXPERTISE DES ASSOCIATIONS. (VOIR PAGES 5 ET 6)**

## Une action sociale qui ne négligera personne

*Le développement durable suppose que chacun puisse accéder à un niveau de vie correct et à sa part des ressources naturelles. Ainsi, la question sociale est-elle liée à celle de l'environnement. Notre commune n'y échappe pas.*

### → La question du logement dans notre ville

On construit beaucoup à Anglet. Selon le Maire lui-même, ces deux dernières années, des permis de construire pour 2294 logements ont été accordés, soit l'équivalent de deux ZUP (1). Mais ces logements s'adressent à une clientèle aisée, et les familles angloyes à revenu modeste ou moyen ne peuvent y accéder. Pendant la durée normale de son mandat c'est-à-dire jusqu'en mars 2007 (exceptionnellement le mandat a été prolongé d'un an pour cause de présidentielles), la municipalité a réalisé moins de 200 logements aidés.

**Il ne faut donc pas construire plus, mais construire autrement, avec moins de résidences secondaires pour une clientèle venue d'ailleurs et plus de résidences principales accessibles à tous.**

La démarche Agenda 21 consiste à se fixer des objectifs, avec un calendrier, et à proposer des moyens d'actions.

Nous avons un objectif : construire **au moins 25% de logements aidés** pendant la durée du mandat, pour commencer à résorber le déficit actuel.

Les moyens : les lois SRU de février 2005 et ENL de juillet 2006 proposent des outils intéressants que la municipalité actuelle se refuse à utiliser. Nous les mettrons en œuvre. Nous engagerons également la révision du Plan Local d'Urbanisme, qui a permis aux promoteurs de bâtir à tout va, mais ne prévoit pas de réserves foncières suffisantes pour du logement aidé, réparties dans tous les quartiers d'Anglet.

*Suite p.4*



Un Conseil Consultatif d'Aménagement Urbain sera créé pour que les anglois puissent être associés à l'élaboration des documents d'urbanisme.

Au cours de cette campagne électorale qui s'annonce, nous soumettrons ces propositions aux associations qui, sur Anglet se préoccupent de l'environnement, du cadre et de la vie des quartiers.

*(1) Nous le savons bien, la comparaison avec la ZUP est inadaptée puisqu'on compare le nombre des logements, mais que l'urbanisme d'aujourd'hui n'a plus rien à voir avec celui de 1970. Si nous l'utilisons ici c'est parce que des membres de la municipalité en place nous ont accusés de vouloir construire une ZUP à Anglet. Nous utilisons donc la même unité de mesure pour montrer que nous sommes plutôt moins bétonneurs que l'équipe en place !*



## ❖ Maison de retraite : du secret au dialogue

Monsieur le Maire fait des cachotteries : il serait en train de nous préparer une nouvelle maison de retraite publique. Il est vrai qu'il y a urgence : seulement 78 places en institution publique aujourd'hui pour une ville de près de 40 000 habitants. Où serait installée cette maison tant attendue ? Secret. Le maire refuse d'en informer son conseil municipal ! On est là à l'opposé de la démarche Agenda 21.

Oui, il faut cette maison de retraite, avec des structures spécifiques pour les patients touchés par la maladie d'Alzheimer. Mais sa configuration doit être faite à partir d'une évaluation sérieuse des besoins. Elle doit s'inscrire dans une démarche globale de prise en charge des personnes âgées, quel que soit leur état de santé et leur degré d'autonomie. Il faut innover, en même temps, dans le maintien à domicile, l'accueil de jour et le relais temporaire des familles de personnes âgées. Pour cela nous pensons qu'un débat au grand jour, avec les aînés, leurs associations et leurs familles vaut mieux que le secret. C'est ça l'esprit Agenda 21.

## Assurer pour Anglet un développement économique équilibré

Oui au tourisme, bien évidemment, c'est une richesse de notre ville. Mais non au tout tourisme pour clientèle aisée, choix de l'actuelle majorité municipale.



Les bâtiments de l'entreprise VOLCOM à Blancpignon.

Oui également aux autres facteurs de richesse économique, dans le respect de la réglementation protectrice des salariés et des riverains.

Ici aussi il faudra innover afin d'abaisser notre pression sur l'environnement. L'ère de l'usage unique et du tout jetable touche à sa fin. Il existe des voies prometteuses.

Un territoire ne reste vivant que s'il assure mixité des populations et mixité des activités. Il appartient à la collectivité locale d'impulser cette politique à l'opposé des choix actuels.

### Incohérence à Blancpignon

Il y a quelques mois, Chambre de Commerce et Mairie installaient l'entreprise Volcom au Lazaret, près du port de plaisance, en particulier son pôle logistique générateur de trafic poids lourds. Dans le même temps, la Ville réaménageait l'avenue de l'Adour, en privilégiant les circulations « douces ». Résultat Volcom, à peine installé est maintenant enclavé. L'entreprise envisagerait de déplacer sa logistique sous d'autres cieux.

## Une première dans le département ?

**Très peu de communes sont engagées dans la démarche Agenda 21.**

**Dans les Pyrénées Atlantiques, aucune commune ne l'a adopté à ce jour.**

**Il y a urgence à entrer dans la démarche. C'est ce que nous vous proposons !**

# VOLET "ENVIRONNEMENT" DE L'AGENDA 21 LOCAL

*Nous aborderons ici quelques aspects parmi les très nombreux sujets liés à la situation environnementale de notre ville.*

*La plupart de ces dossiers sont de la compétence de la communauté d'agglomération.*

*Voilà pourquoi nous proposerons que la CABAB adopte aussi un Agenda 21 local.*

*Pour l'heure il ne s'agit pas de proposer une liste de solutions clef en main. Nous souhaitons ouvrir des débats et explorer certaines pistes de réflexion. L'heure du programme viendra, après consultations et dialogues...*

## Se déplacer dans notre ville

Du fait de l'étalement urbain, les déplacements à Anglet et plus largement sur la CABAB sont devenus très difficiles. Les bouchons quotidiens aux heures de pointe deviennent insupportables. Ces difficultés génèrent risques, pollutions et coûts pénalisants pour tous. De plus, rien n'est fait aujourd'hui pour préparer les changements liés à l'épuisement des énergies fossiles.

Le Plan de Déplacements Urbains approuvé par la majorité actuelle à la CABAB n'anticipe pas cette évolution et Anglet y est particulièrement négligé. Conséquence : les aménagements urbains aujourd'hui réalisés ne s'insèrent pas dans une vision globale de la ville ; c'est du coup par coup, avec bien des incohérences.

Nous devons étudier et promouvoir toutes les alternatives à l'automobile. Il faut repenser la ville autour des transports en commun et des circulations douces. Nos propositions seront soumises à la concertation. Nous pourrions envisager, par exemple, la mise en œuvre d'un moyen de transport en commun en site propre sur les grands axes de l'agglomération.



Chaque année, les inondations font de gros dégâts, résultat d'un urbanisme inconséquent... Actualisons le schéma directeur des eaux pluviales d'Anglet pour mieux maîtriser ce dossier jusqu'ici trop négligé.

## Notre approvisionnement en eau potable

L'approvisionnement en eau potable de notre ville est aujourd'hui assuré par l'unique production de l'usine de la Nive basée à Anglet. Cette usine traite l'eau brute prélevée dans la Nive à l'aval du bourg d'Ustaritz, au niveau du seuil d'Haïtze.

Cette seule ressource nous place dans une situation de grande vulnérabilité face aux risques de pollutions accidentelles. Et ce malgré l'importance des travaux de sécurisation du prélèvement en cours de réalisation, à hauteur de 15 millions d'euros d'investissement, permettant seulement d'assurer une consommation de 12 heures en période de pointe.

De fait, la diversification de la ressource, en privilégiant une interconnexion avec les réseaux du Sud des Landes apparaît comme une évidence, et maintenant une urgence, qui aurait dû être appréhendée bien plus tôt.

D'un autre côté, il s'agira de maîtriser au mieux notre consommation. Un important programme de rénovation de nos réseaux d'adduction d'eau potable devra être engagé. Il permettra en parallèle de remplacer les raccordements en plomb, et ainsi de se conformer aux directives européennes. Nous pourrions également envisager l'utilisation d'eaux recyclées pour de nombreux usages comme l'arrosage des golfs et des espaces verts.

## Bruit

C'est une des pollutions les plus fortement ressenties dans le monde moderne, particulièrement au voisinage des infrastructures de transport. La collectivité, usagère de ces infrastructures doit être solidaire et limiter la contrainte pesant sur les riverains. Sa participation aux travaux de protection contre le bruit doit être large.

Une charte communale de lutte contre le bruit (travaux, entretien, animations, transports, ...) sera mise en œuvre.

## VOLET "ENVIRONNEMENT" DE L'AGENDA 21 LOCAL *suite*

### La gestion de nos déchets

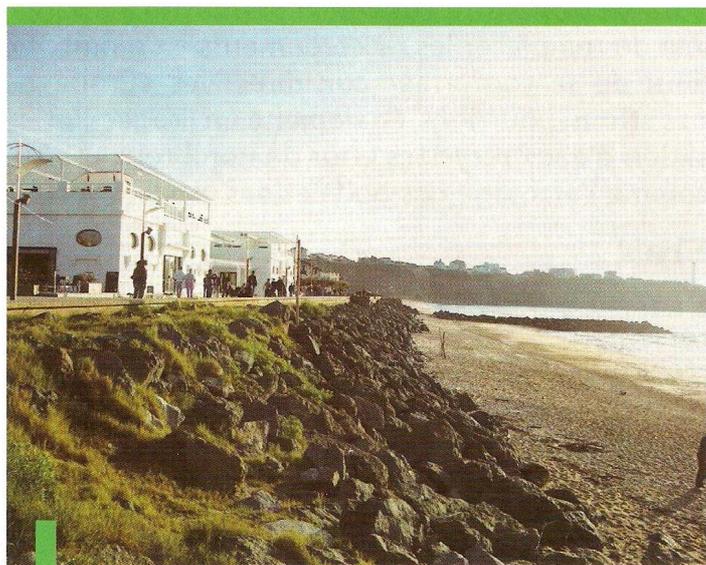
612 kg de déchets par an et par Angloy (Sud Ouest du 7/4/2007), à comparer à la moyenne nationale de 360 kg.

66 000 tonnes de déchets sur la CABAB, à rapprocher de la production moitié moindre des années 60

Des infrastructures de traitement obsolètes et insuffisantes, en nombre et en capacité.

Ce diagnostic a été posé dès janvier 2004 par le Président du Syndicat Bil Ta Garbi qui gère les déchets pour la partie Nord Ouest des Pyrénées Atlantiques. Aujourd'hui, aucune solution définitive n'est opérationnelle. En attendant, nous exportons nos déchets, par camions, essentiellement vers la décharge de Lapouyade... En Gironde ! 66 000 tonnes par an : comptez le nombre de poids lourds par jour sur la RN10 !

Les objectifs de Bil Ta Garbi doivent être soutenus : réduire la production de déchets, recycler deux fois plus de matériaux (emballages, journaux, magazines...), rendre au sol la matière organique issue des déchets, limiter les distances et les masses de déchets sur les routes, et prétraiter nos déchets avant d'en enfouir la fraction ultime. Cependant, une accélération du rythme est à impulser : entre 2005 et 2006, la production de déchets a seulement baissé de 0,56 % sur la CABAB.

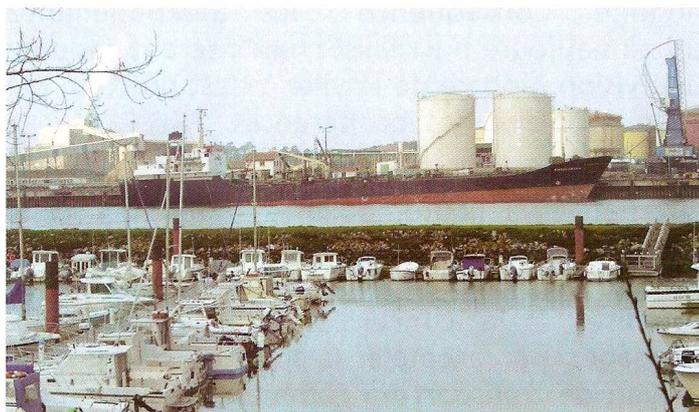


L'océan, qui a avalé la piscine de la Chambre d'Amour il y a 30 ans, épargnera-t-elle la nouvelle Salle des Fêtes ?

### Les risques industriels majeurs

Le risque industriel de la zone portuaire de Bayonne concerne tous les habitants de la CABAB et de son bassin de vie. Plusieurs industries y sont classées « SEVESO 2 ». Un accident isolé, pire, un effet domino peut être catastrophique. Pourtant l'approche de ce risque est tronçonnée entre 2 départements, plusieurs communautés d'agglomérations, plusieurs communes et diverses institutions dont la CCI du Pays Basque ! Résultat : l'information est inexistante ou lénifiante.

Nous nous engageons à associer la population et en particulier les riverains ou leurs associations dans les discussions à venir sur cette zone majeure au plan économique. Nous nous engageons aussi à agir pour revitaliser le dialogue entre nos 2 départements limitrophes, pour envisager un développement économique cohérent sur l'ensemble de notre bassin de vie.



### SOUTIEN A PS ANGLET

Ce bulletin est édité par la section du Parti Socialiste d'Anglet.

Vous partagez notre combat pour la justice sociale et la démocratie locale : Vous pouvez nous aider en nous renvoyant le bon ci-dessous avec un chèque de soutien. Vous bénéficierez sur votre versement d'une réduction d'impôt de 60 % : un reçu fiscal vous sera adressé en temps opportun. Vous recevrez personnellement les prochains bulletins.

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Facultatif :

n° tél. ....

E-mail : .....

Oui je soutiens le PS Anglet et vous adresse un chèque de.....€

à l'ordre de **A.D.F.P.S.** Chèque à adresser à :

**Claude Geneste**, Trésorier de section PS

**9 allée Marquis de Casa Argudin - 64600 ANGLET**